

Commune de REBENACQ

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2. NOMBRE D'ABONNEMENTS	1
1.3. VOLUMES FACTURES	1
1.4. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS.....	1
1.5. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	1
1.6. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	3
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	3
2.2. FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS	3
2.3. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	3
2.4. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE	4
2.5. RECETTES DU SERVICE	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	4
3.1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	5
3.3. PRODUCTION ET EVACUATION DES BOUES	6
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2023.....	6
4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	6
4.3. AMORTISSEMENTS.....	6
4.4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE, ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	6
5. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE.....	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

La Commune possède la compétence collecte, transport et traitement.

Le service est exploité en régie communale.

La Commune possède un zonage d'assainissement révisé, approuvé le 19 Novembre 2019 et un règlement de service approuvé le 30 Mars 1982.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 380 habitants.

La Commune ne possède pas de convention d'import ou d'export des effluents.

1.2. Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2022	2023	Observations
- abonnés domestiques	236	258	+ 8,4 %
- abonnés non domestiques	0	0	/
Total des abonnés	236	258	+ 8,4 %

1.3. Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2022	2023	Observations
- aux abonnés domestiques	18 114 m³	17 122 m³	- 5,48 %
- aux abonnés non domestiques	0 m³	0 m³	/
Total des volumes facturés	18 114 m³	17 122 m³	- 5,48 %

1.4. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2023 : 0.

Nombre de conventions de rejet signées au 31/12/2023 : 0.

1.5. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire [km]	2022	2023
Réseau séparatif (eaux usées)	4,6 km	4,6 km
Réseau unitaire	0 km	0 km
Total réseau	4,6 km	4,6 km

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : 1 déversoir d'orage (Poundet) hors service.

1.6. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 station d'épuration de type biodisque.
 La capacité nominale de la station d'épuration est de 800 EH.

STEP : REBENACQ Code SANDRE de la station : 0564463V002

Traitement des effluents

- Type de station : Disques biologiques
- Commune d'implantation : REBENACQ (64260)
- Lieu-dit : /
- Capacité nominale : 800 Equivalents Habitants (EH)

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 258 abonnés (dont 16 habitations vacantes).
 La population raccordée à la station d'épuration est d'environ 380 habitants.

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	48 kg/j	120 kg/j	72 kg/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet

Déclaration en date du 21 Mars 2005

Milieu récepteur du rejet : ruisseau Le Néez

Rejet polluant autorisé :

Paramètres	Concentration sortie (mg/l)	Flux sortant (kg/j)
DBO5	25	3,7
DCO	125	18,4
MES	35	5,1

Charges reçues par l'ouvrage

Les données ci-dessous proviennent du rapport Bilan 24h réalisé dans le cadre du programme NAIADÉ les 28 et 29 septembre 2023.

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	14,3 kg/j	28,9 kg/j	22,7 kg/j	4,32 kg/j	0,476 kg/j	71,5 m³/j
Rendement de la station d'épuration	90 %	89 %	81 %	89 %	5 %	/
Concentration en sortie	20 mg/L	90,3 mg/l	62 mg/l	7,18 mg/l	6,57 mg/l	/
Flux sortant	1,37 kg/j	6,19 kg/j	4,25 kg/j	0,492 kg/j	0,451 kg/j	/

Glossaire

EH : Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.
 DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
 DCO : Demande chimique en oxygène.
 MES : Matières en suspension.
 NKj : Azote Kjeldhal.
 NGL : Azote global.
 Pt : Phosphore total.

Le jour de l'intervention, la population équivalente raccordée est estimée à :

- 476 EH au niveau hydraulique ;
- 238 EH au niveau organique (DBO5) ;
- 241 EH au niveau organique (DCO).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 31/12/2022 et 31/12/2023 sont les suivants :

Tarifs		au 31/12/2022	au 31/12/2023	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	35 €	35 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche	1,10 €/m ³	1,10 €/m ³	/
Taxes et redevances				
Redevances	Modernisation des réseaux	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³	/

2.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2022	2023
PAC : nouvelles constructions	2 500 € HT	2 500 € HT
PAC : constructions existantes	2 500 € HT	2 500 € HT
PAC : habitations collectives (1 ^{er} logement)	2 500 € HT	2 500 € HT
PAC : habitations collectives (logement supplémentaire)	1 500 € HT	1 500 € HT

2.3. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

- délibération du 01/04/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement à compter du 1^{er} mai 2022,
- délibération du 12/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation à l'Assainissement Collectif.

2.4. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 31/12/2022 et au 31/12/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs		au 31/12/2022 en €	au 31/12/2023 en €	Variation
Collectivité	Part fixe	35,00	35,00	0%
	Part proportionnelle	132,00	132,00	0%
Redevance pour modernisation des réseaux		30,00	30,00	0%
Total HT pour 120 m3		197,00	197,00	0%
Prix (€ HT/m3)		1,64 €/m ³	1,64 €/m ³	0%

2.5. Recettes du service

Recettes de la collectivité (en €)

	Année 2022	Année 2023	Variation
Recettes liées à la facturation des usagers			
Redevance eaux usées usagers domestiques	21 410,00 €	25 842,98 €	+ 20,71 %
Redevance eaux usées usagers non domestiques	0,00	0,00	/
Recette pour boues et effluents importés	0,00	0,00	/
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0,00	0,00	/

Total recettes de facturation	21 410,00 €	25 842,98 €	+ 20,71 %
-------------------------------	-------------	-------------	-----------

Autres recettes			
Recettes de raccordement (PAC)	0,00	0,00	/
Prime de l'Agence de l'Eau	4 415,00	0,00	- 100%
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00	0,00	/
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0,00	/
Recettes liées aux travaux	0,00	0,00	/
Autres recettes : Subventions commune	0,00	0,00	/

Total des recettes	25 825,00 €	25 842,98 €	+ 0,07 %
--------------------	-------------	-------------	----------

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = (258/261) \times 100 = 99 \%$$

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Désignation	Points obtenus
0	absence de plan du réseau ou plan incomplet	
+ 10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
+ 5	définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
	Sous-total sur 15 points	15
L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
+ 10	existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, <u>pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</u> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	10
De 0 à + 5	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, <u>un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %</u> . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	4
La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, <u>la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné</u> .	10
De 0 à + 5	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, <u>un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %</u> . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	4
	Sous-total sur 45 points	43
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié <u>au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée</u> .	10
De 0 à + 5	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, <u>un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %</u> . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	2
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	10
+ 10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
+ 10	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10
+ 10	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)	10
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	10
	TOTAL sur 120 points	105

La note de connaissance patrimoniale est de 105/120.

3.3. Production et évacuation des boues

A noter que depuis la mise en service de la station, aucune évacuation de boues n'a été nécessaire.
 Les boues sont stockées dans les lits plantés de roseaux (4 lits).
 La Commune possède 3 conventions d'épandage du 8 avril 2003.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux engagés en 2023

En 2023, des travaux d'assainissement ont réalisés, à savoir :

- * la réhabilitation d'un branchement – place de haute bielle,
- * la réhabilitation du réseau d'assainissement – chemin du lavoir,
- * l'installation d'un compacteur à déchets.

Le montant total de ces travaux s'élève à 25 356,70€ HT.

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2022	Année 2023
Encours de la dette au 31 décembre	0,00	0,00
Remboursement au cours de l'exercice	0,00	0,00
<i>dont en intérêts</i>	0,00	0,00
<i>dont en capital</i>	0,00	0,00

4.3. Amortissements

	Année 2022	Année 2023
Montant de la dotation aux amortissements	33 072,35 €	32 610,00 €

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service, et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants en €
- Suivi des travaux préconisés aux Schémas Directeurs d'Assainissement et d'eaux pluviales 2019.	/
- Projet d'extension du réseau d'assainissement Chemin Couloumat sur 205 m (actuellement en cours).	/

5. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Au cours de l'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances.